

Dakar, le..... 16 MAR. 1998.....

*Le Ministre*

A

**A TOUS LES TRAVAILLEURS DE LA SANTE  
ET DE L'ACTION SOCIALE**

**OBJET :** Interdiction de fumer dans les structures relevant du Ministère de la Santé.

L'épidémie de tabagisme est aujourd'hui comparée à un incendie qui ravage le village planétaire.

En effet chaque année, le tabac entraîne près de 3,5 millions de décès dans le monde et ce chiffre passera à 10 millions de décès annuels dans les années 2020 dont 7 millions dans les pays en développement. Cinquante pour cent de ces décès évitables surviennent à l'âge mûr (35 - 69 ans), privant les victimes de près de 22 années d'espérance de vie normale.

10.000 personnes meurent chaque jour dans le monde parce qu'elles ont consommé le tabac.

Au Sénégal plus de 50% des garçons scolarisés fument.

Les conséquences du tabagisme sur la santé sont en effet connues de nos jours: Les principales sont les accidents vasculaires cérébraux, les cardiopathies, le cancer et les maladies respiratoires.

L'un des plus grands défis pour la santé publique dans le monde d'aujourd'hui consiste à éviter la propagation de l'épidémie de tabagisme.

Au Sénégal, la lutte contre l'usage du tabac était renforcé par d'importantes mesures intervenant dans la publicité de la cigarette. Beaucoup de ces mesures sont aujourd'hui désuètes et ceci malgré les conséquences néfastes de cette drogue chez l'individu.

Cependant, nous devons de continuer à nous opposer à l'usage de la cigarette pour des raisons que nous connaissons. Un point important serait que nous commençons, nous autres agents de la santé, à servir d'exemple.

Les agents de la santé jouissent en effet d'une influence considérable auprès de la population. Ils servent souvent de référence et arrivent à influencer positivement les comportements des populations. Aussi, des structures relevant du Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale, où l'usage de la cigarette ne se verrait plus, encouragerait plus d'un et renforcerait les messages quant aux dangers du tabac.

Ceci viendrait renforcer les progrès considérables que nous enregistrons déjà dans le secteur de la Santé et de l'Action Sociale. Les appréciations positives portées sur nos actions nous encouragent à prendre de telles initiatives. Beaucoup de programmes de santé connaissent effectivement des avancées considérables. Cependant, d'autres nécessitent encore des efforts, c'est par exemple le cas de la lutte contre la drogue et particulièrement le tabac.

C'est dans cet esprit qu'il faudrait comprendre la note de service portant interdiction de fumer dans les structures relevant du Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et surtout sur votre engagement à relever le niveau de santé de nos populations.